

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA-1284
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA 10^E AVENUE
OUEST (SECTEUR PARC J.-E.-THERRIEN) ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU
PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1284 décrétant des travaux pour le prolongement de la 10^e Avenue Ouest (secteur parc J.-E.-Therrien) et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 7 mai 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise de la directrice de la normalisation, de l'information financière et du financement, Mme Katia Chastenay, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 15 mai 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 15 mai 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 15 mai 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière